**Règlement des Foulées du Père Noël du 5 déc. 2021**

1 - **INSCRIPTIONS**

* Par courrier à l'aide du bulletin d'inscription, **avant le jeudi 02 décembre 2021**, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association USD Athlétisme et adressé aux FOULEES DU PERE NOEL 14 rue Marceau 59240 DUNKERQUE ou dans l'urne de la Mairie de quartier de Malo-les-Bains (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30) et le samedi 4 déc. de 14h à 18 avec retrait des dossards
* Sur place dans le hall de la Mairie de quartier de Malo-les-Bains le samedi 30 novembre de 14h à 18h.
* Par internet :

*http://fouleesduperenoel.free.fr*

Jusqu'au **jeudi 02 décembre 2021**

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés suivant le règlement de la fédération Française d'Athlétisme. Tout athlète non inscrit, sans dossard, ne sera pas admis sur le parcours

3 - COURSES

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Course | Départs | Catégories | Ages | Distances | Inscriptions | |
| Jusqu'au 2 déc. |  |
| 1 | 09h30 | Cadet M/F  Juniors M/F  Espoirs M/F  Seniors M/F  Masters M/F | 2005-2006  2003-2004  2000-2002  1987-1999  1986 et avant | 6 500 m | 6 € | 8 €  Le samedi |
| Marche | 10h30 |  | Tout âge | 3 200 m | 4 € | 4 € |

Etant donné les conditions sanitaires actuelles, certaines modifications sont apportées à notre organisation, à savoir :

Une seule course de 6500 m est retenue. Le **pass sanitaire** sera exigé à l’entrée du sas de la course 1 et de la marche. Les inscriptions sont ouvertes, les remises des récompenses sont modifiées. Pour plus de précision, veuillez consulter le règlement modifié. Le parcours est également modifié.

4 - DOSSARDS

Les dossards seront retirés dans le hall de la mairie de quartier de Malo-les-Bains : le samedi 4 décembre de 14h à 18h et le dimanche 5 décembre dès 8h.

Le dossard devra être visible et non plié sur l’athlète, sous peine de non classement. Se munir d’épingles pour le dossard.

5 - SECURITE

La sécurité sera assurée par la croix rouge Française. Le parcours sera protégé par l’association Citizen Band. Un médecin sera présent sur la zone d’arrivée.

6 - CLASSEMENT

Un classement individuel sera publié pour la course 1

7 - RÉCOMPENSES

Un prix sera remis aux 5 premières féminines et aux 5 premiers masculins, au scratch, pour la course 1

**Avec l’inscription, un bonnet de Père Noël sera offert à chaque participant coureur ou marcheur.**

8 -RAVITAILLEMENT

Il est prévu à proximité de la mairie de quartier, et complété par une distribution gratuite de chocolat chaud et vin chaud.

9 **-** ORGANISATION ET ASSISTANCE

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité-civile auprès de la «MACIF».

Tout athlète devra se présenter apte physiquement à prendre part à la course garanties accordées par l’assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

L’annulation des épreuves due à des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.

Les certificats médicaux & licences présentés sur smartphone ou support de même type ne seront pas acceptés.

10 - CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR LA COURSE 1.

**Les compétiteurs doivent fournir :**

Une copie de la licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, ou d'un Pass’ *J'aime Courir*,** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ; ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la courses à pied en compétition ; ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Les Mineurs (< à 18 ans)**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation. Un "Questionnaire de Santé Mineurs" en PDF est téléchargeable sur internet. Il est à remplir par l'enfant mineur sous contrôle d'un parent.

11 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera sur le PODIUM à l'issue de la course, vers 10h45,

12 - CONCOURS DE DEGUISEMENT

Un concours de déguisement sera organisé avec une remise de prix aux 5 premiers (F ou M), pour chacune des épreuves, course ou marche.